

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil de la municipalité du Canton de Shefford tenue au siège social de la Municipalité, 245, chemin Picard, Shefford, province de Québec, le mardi 3 avril 2012.

PRÉSENCES : - Son honneur le maire Jean-Marc Desrochers.

Les conseillers André Pontbriand, Donald Tétreault, Pierre Martin, Robert Ledoux et Claude Lallier.

MOMENT DE SILENCE

2012-04-964

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire ayant constaté le quorum,
IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller André Pontbriand,
APPUYÉ par M. le conseiller Robert Ledoux,
ET RÉSOLU unanimement d'ouvrir la présente séance.

2012-04-965

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Martin,
APPUYÉ par M. le conseiller Donald Tétreault,
ET RÉSOLU unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté comme suit, en laissant ouvert le point 14 intitulé « Autres sujets » :

Présences

Moment de silence

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière 6 mars 2012
4. Questions portant sur l'ordre du jour
5. Sujets intéressant l'occupation du territoire
 - 5.1 Suivis de dossier concernant l'occupation du territoire
 - 5.2 Sujets particuliers :

6. Sujets intéressant la réglementation et les permis
 - 6.1 Suivis de dossier concernant la réglementation et les permis
 - 6.2 Sujets particuliers :
 - 6.2.1 Projets conformes au PIIA

7. Sujets intéressant la sécurité publique
 - 7.1 Suivis de dossier concernant la sécurité publique
 - 7.1.1 Protection policière
 - 7.1.2 Sécurité publique (incendies et premiers répondants)
 - 7.2 Sujets particuliers :
 - 7.2.1 Avis de motion – Règlement relatif à l'application du Code national de prévention des incendies – Canada 1995 et ses amendements (CNPI)
 - 7.2.2 Avis de motion – Règlement relatif à la prévention des incendies

8. Sujets intéressant l'environnement et l'hygiène du milieu
 - 8.1 Suivis de dossier concernant l'environnement et l'hygiène du milieu
 - 8.2 Sujets particuliers :
 - 8.2.1 Projet de relocalisation du bâtiment – 4, rue Sylvie / lot numéro 3-585-062 rue Guylaine (Puits SO/PE-1-04)

9. Sujets intéressant le transport et la voirie municipale
 - 9.1 Suivis de dossier concernant le transport et la voirie municipale
 - 9.2 Sujets particuliers :
 - 9.2.1 Demande de soumissions pour l'achat d'une niveleuse automotrice neuve

10. Sujets intéressant les loisirs et les parcs
 - 10.1 Suivis de dossier concernant les loisirs et les parcs
 - 10.2 Sujets particuliers :

- 11. Sujets intéressant la famille et le communautaire
 - 11.1 Suivis de dossier concernant la famille et le communautaire
 - 11.2 Sujets particuliers :
 - 11.2.1 Événements spéciaux

- 12. Sujets intéressant les communications
 - 12.1 Suivis de dossier concernant les communications
 - 12.2 Sujets particuliers :

- 13. Sujets intéressant les finances et l'administration
 - 13.1 Suivis de dossier concernant les finances et l'administration
 - 13.2 Sujets particuliers :
 - 13.2.1 Approbation et ratification des comptes
 - 13.2.2 Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur couvrant l'exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011
 - 13.2.3 Adjudication – *Règlement d'emprunt numéro 2006-428*
 - 13.2.4 Concordance et courte échéance – *Règlement d'emprunt numéro 2006-428*
 - 13.2.5 Adoption – *Règlement numéro 2012-486 établissant une rémunération pour le maire et les conseillers de la municipalité du Canton de Shefford et abrogeant le Règlement numéro 2010-470*
 - 13.2.6 Embauche – Secrétaire de direction
 - 13.2.7 Remplacement de congé de maternité – Agent de bureau / Urbanisme et environnement
 - 13.2.8 Conservation Espace Nature Shefford (CENS) / Assurances responsabilité civile générale
 - 13.2.9 Avis de motion – Règlement de régie interne concernant les comités de la municipalité du Canton de Shefford

14. Autres sujets

14.1 Suivis de dossier concernant autres sujets

14.2 Sujets particuliers :

15. Correspondance

15.1 Offre d'achat de M. Gilles Rheault – Lot numéro 4-760-323 (Redevance pour parcs, terrains de jeux et espaces naturels, rue Pelletier)

15.2 Campagne Défi Climat 2012– Proposition de partenariat et /ou inscription de l'organisation

15.3 Appui à la MRC Haute-Yamaska – Opposition au transfert du territoire de Bromont en matière de santé et de services sociaux

16. Période de questions

17. Clôture de la séance

2012-04-966

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

SUR UNE PROPOSITION de M. le conseiller Claude Lallier, APPUYÉE par M. le conseiller André Pontbriand, IL EST RÉSOLU unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 6 mars 2012.

QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

SUJETS INTÉRESSANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS
- SUJETS PARTICULIERS :

PROJETS CONFORMES AU PIIA

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Shefford a adopté le *Règlement n° 2007-438 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du règlement :

1. Jonathan Provost et Melany Van Doorn présentent une demande (nouvelle construction) pour le **93, rue Langelier**;
2. Stéphane Carrière et Mélissa Denis présentent une demande (nouvelle construction) pour le **219, rue Lavigne**;
3. Les Habitations Duchesneau inc. A/S Michel Sheehy présente une demande (nouvelle construction) pour le **80, impasse de l'Érablière**;
4. Geneviève Carrier & Yanick Laviolette présentent une demande (agrandissement du bâtiment principal) pour le **90, rue Daudelin**;
5. Camping de l'Estrie inc. A/S Sonia Duclos présente une demande (reconstruction d'une section du bâtiment d'accueil/centre communautaire du camping) pour le **630, chemin Frost Village**;
6. Yannick Riendeau & Valérie Bourget présentent une demande (agrandissement du bâtiment principal) pour le **92, rue des Lilas**;
7. Roger Cabana présente une demande (bâtiment accessoire : remise) pour le **72, chemin Noble**;
8. Sylvain Martin & Dominique Godin présentent une demande (bâtiment accessoire : garage isolé) pour le **170, chemin du Mont-Shefford**;
9. Sébastien Proulx & Vicky Lamarche présentent une demande (bâtiment accessoire : remise) pour le **54, rue Dupuis**;
10. Sébastien Marois & Catherine Fortin présentent une demande (bâtiment accessoire : garage isolé) pour le **6674, route 243**;
11. Sylvie Beauchemin & Bertrand Ouimet présentent une demande (bâtiment accessoire : garage isolé) pour le **103, rue du Tournesol**;
12. François Matton présente une demande (bâtiment accessoire : garage) pour le **93, rue Daudelin**;
13. Fernand Leclerc (nom à changer) présente une demande (bâtiment accessoire : remise) pour le **320, 3^e avenue**;
14. Les Gestions Adam et Denis présente une demande (enseigne) pour le **1024, chemin Denison Est**.

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de l'avis du CCU :

« Le CCU recommande l'acceptation des quatorze projets par le conseil municipal. Les projets répondent aux exigences minimales du *Règlement relatif aux plans d'implantation et intégration architecturale # 2007-438*.

Le CCU a cependant des réticences avec le projet numéro 3 concernant la demande de permis pour une nouvelle construction au 80, impasse de l'Érablière.

Les réticences sont principalement dues à la configuration du terrain qui fait paraître des hésitations face à l'avenir de cette implantation et de l'utilisation de la propriété. »

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Lallier,
APPUYÉ par M. le conseiller Donald Tétreault,
ET RÉSOLU à l'unanimité d'accepter les projets et d'autoriser l'inspecteur municipal à émettre les permis et certificats nécessaires à la réalisation des projets.

SUJETS INTÉRESSANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

1. PROTECTION POLICIÈRE
2. SÉCURITÉ PUBLIQUE (INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS)

➤ SUJETS PARTICULIERS :

2012-04-968

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF À L'APPLICATION DU CODE NATIONAL DE PRÉVENTION DES INCENDIES – CANADA 1995 ET SES AMENDEMENTS (CNPI)

Avis de motion est donné par M. le conseiller Pierre Martin à l'effet qu'à la séance du 1^{er} mai 2012 à compter de 19 h 30 il y aura adoption d'un règlement relatif à l'application du Code national de prévention des incendies – Canada 1995 et ses amendements (CNPI).

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

2012-04-969

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF À LA PRÉVENTION DES INCENDIES

Avis de motion est donné par M. le conseiller Pierre Martin à l'effet qu'à la séance du 1^{er} mai 2012 à compter de 19 h 30 il y aura adoption d'un règlement relatif à la prévention des incendies.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

SUJETS INTÉRESSANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU
- SUJETS PARTICULIERS :

2012-04-970

PROJET DE RELOCALISATION DU BÂTIMENT – 4, RUE SYLVIE / LOT NUMÉRO 3-585-062 RUE GUYLAINE (PUITS SO/PE-1-04)

La municipalité du Canton de Shefford a procédé à des demandes de soumissions pour des travaux de relocalisation (sur le lot numéro 3-585-062, rue Guylaine) du bâtiment de service du puits SO/PE-1-04 situé actuellement au 4, rue Sylvie à Shefford.

Les travaux devront être complétés avant le 15 juin 2012 et une remise en état du terrain du puits SO-/PE-1-04 ainsi que le 4, rue Sylvie sera nécessaire afin de pouvoir ensemercer du gazon.

Une tranchée afin d'enfouir une conduite électrique est également requise (excluant les travaux d'électricité).

Faisant suite à l'ouverture de soumissions le 23 mars 2012 à 11 h, les trois (3) soumissionnaires par invitation ont déposé leurs offres :

1. LES ENTREPRISES ALLAIRE & GINCE : au montant de 34 775,00 \$ taxes en sus;
2. BERTRAND OSTIGUY INC. : au montant de 23 500,00 \$ taxes en sus;
3. CONSTRUCTION CHOINIÈRE / DIVISION DE SINTRA INC. : au montant de 24 200,00 \$ taxes en sus.

Après analyse des soumissions, le plus bas soumissionnaire « Bertrand Ostiguy Inc. » a présenté une soumission non - conforme.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Robert Ledoux,
APPUYÉ par M. le conseiller Pierre Martin,
ET RÉSOLU à l'unanimité d'adjuger le contrat de relocalisation du bâtiment de service du puits SO/PE-1-04 sur le lot numéro 3-585-062

de la rue Guylaine (tel que les plans et devis soumis) au deuxième plus bas soumissionnaire conforme, soit :

CONSTRUCTION CHOINIÈRE / DIVISION DE SINTRA INC. : au montant de 24 200,00 \$ taxes en sus.

SUJETS INTÉRESSANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE
- SUJETS PARTICULIERS :

2012-04-971

DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR L'ACHAT D'UNE NIVELEUSE AUTOMOTRICE NEUVE

La municipalité du Canton de Shefford a procédé à des demandes de soumissions pour l'achat d'une niveleuse automotrice neuve.

Faisant suite à l'ouverture de soumissions le 27 mars 2012 à 10 h 05, deux (2) soumissionnaires ont déposé leurs offres;

1. Nortrax Québec Inc. au montant de 245 150,00 \$ taxes en sus;
2. Hewitt Équipement Limitée au montant de 229 900 \$ taxes en sus.

Après analyse des soumissions, le plus bas soumissionnaire « Hewitt Équipement Limitée » a présenté une soumission proposant une équivalence quant au type de volant, de sorte que la Municipalité souhaite au préalable effectuer un essai pour juger de sa performance avant l'adjudication du contrat;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire a accepté de fournir une niveleuse du modèle proposé gratuitement pour une période de plus ou moins 50 heures, soit une niveleuse de la compagnie « Hewitt Équipement Limitée » et ce, avant de conclure le contrat.

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Lallier,
APPUYÉ par M. le conseiller Pierre Martin,
ET RÉSOLU à l'unanimité :

QUE la Municipalité accepte l'offre du soumissionnaire de procéder à l'essai gratuitement du modèle proposé pour une durée de plus ou moins 50 heures.

QUE faisant suite à l'essai, si la Municipalité est satisfaite, le contrat sera adjugé à Hewitt Équipement Limitée, au montant de 229 900 \$ taxes en sus.

QU'à défaut, la Municipalité ne sera tenue à aucun dédommagement de quelque sorte que ce soit envers ce soumissionnaire si l'équipement n'est pas à sa satisfaction.

QUE la Municipalité procèdera à l'acquisition du véhicule par paiement comptant. Le montant sera puisé à même le surplus cumulé.

QUE la Municipalité se réserve alors le droit de retenir la soumission du deuxième soumissionnaire ou à son choix, de retourner en appel d'offres.

SUJETS INTÉRESSANT LES LOISIRS ET LES PARCS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES LOISIRS ET LES PARCS
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LA FAMILLE ET LE COMMUNAUTAIRE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA FAMILLE ET LE COMMUNAUTAIRE
- SUJETS PARTICULIERS :

2012-04-972

ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Donald Tétreault,
APPUYÉ par M. le conseiller Pierre Martin,
ET RÉSOLU à l'unanimité d'entériner l'entente contractuelle avec
Mme Lyn Ouellet à titre d'organisatrice d'événements spéciaux au tarif
horaire de 30 \$/h.

QU'il est entendu que certains événements pourront être à tarif
forfaitaire.

QUE les événements retenus pour l'année 2012 sont les suivants :

- BUDGET-

| | |
|---|----------|
| - La Journée verte de Shefford | 1 200 \$ |
| - La Fête des voisins | 2 600 \$ |
| - À l'affiche de la gloriette | 1 950 \$ |
| - Un air d'été | 1 290 \$ |
| - La rue Principale d'un jour | 5 880 \$ |
| - Chienffordois | 1 400 \$ |
| - Rallye découvertes / journées de la culture | 820 \$ |
| - Coloris d'automne | 520 \$ |
| - Féeries de Noël | 2 000 \$ |

QUE le budget accordé et prévu à cet effet est de : **17 660\$**

SUJETS INTÉRESSANT LES COMMUNICATIONS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES COMMUNICATIONS
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION
- SUJETS PARTICULIERS :

2012-04-973

APPROBATION ET RATIFICATION DES COMPTES

SUR UNE PROPOSITION de M. le conseiller Pierre Martin,
APPUYÉE par M. le conseiller Donald Tétreault,
IL EST RÉSOLU unanimement d'accepter et/ou ratifier les comptes suivants :

N° 20112006 @ n° 20112088 au montant 214 489,66 \$

2012-04-974

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR COUVRANT L'EXERCICE FINANCIER DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2011

Mme Louise Malo, comptable agréée, dépose le rapport financier de même que le rapport de sa vérification couvrant l'exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011.

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Martin,
APPUYÉ par M. le conseiller Donald Tétreault,
ET RÉSOLU à l'unanimité d'adopter les rapports pour l'année 2011 tels que soumis.

2012-04-975

ADJUDICATION – RÉGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2006-428

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Martin,
APPUYÉ par M. le conseiller Donald Tétreault,
ET RÉSOLU à l'unanimité :

QUE la Municipalité du canton de Shefford accepte l'offre qui lui est faite de Banque Royale du Canada pour son emprunt du 11 avril 2012 au montant de 840 000 \$ par **billet** en vertu du *Règlement d'emprunt numéro 2006-428*, au pair, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

| | | |
|-------------------|------------------|----------------------|
| 73 100 \$ | 3,03000 % | 11 avril 2013 |
| 75 300 \$ | 3,03000 % | 11 avril 2014 |
| 77 700 \$ | 3,03000 % | 11 avril 2015 |
| 80 000 \$ | 3,03000 % | 11 avril 2016 |
| 533 900 \$ | 3,03000 % | 11 avril 2017 |

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

2012-04-976

CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE – RÈGLEMENT
D'EMPRUNT NUMÉRO 2006-428

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 2006-428, la Municipalité du canton de Shefford souhaite emprunter par billet un montant total de 840 000 \$;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Martin,
APPUYÉ par M. le conseiller Donald Tétreault,
ET RÉSOLU à l'unanimité :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 840 000 \$ prévu au *Règlement d'emprunt numéro 2006-428* soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 11 avril 2012;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

| | |
|--------------|------------------------------------|
| 2013. | 73 100 \$ |
| 2014. | 75 300 \$ |
| 2015. | 77 700 \$ |
| 2016. | 80 000 \$ |
| 2017. | 82 400 \$ (à payer en 2017) |
| 2017. | 451 500 \$ (à renouveler) |

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité du canton de Shefford émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 11 avril 2012), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le *Règlement numéro 2006-428*,

chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

2012-04-977

ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-486 ÉTABLISSANT UNE RÉMUNÉRATION POUR LE MAIRE ET LES CONSEILLERS DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-470

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Shefford juge opportun de fixer la rémunération du maire et des conseillers pour les années 2012 et suivantes;

ATTENDU QUE le conseil juge également opportun que le mode de rémunération soit modifié de manière à prévoir que les membres du conseil qui sont nommés membres de comités sectoriels ou pléniers et dont les séances répondent aux conditions fixées par résolution, reçoivent une rémunération additionnelle en fonction de leur présence;

ATTENDU QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., T-11.001) exige que le projet de règlement soit présenté lors d'une séance du conseil par le membre qui donne l'avis de motion;

ATTENDU QU'avis de motion et présentation d'un projet de règlement a été donné à la séance ordinaire du 6 mars 2012 par le conseiller André Pontbriand;

ATTENDU QU'un avis public a été donné le 7 mars 2012 par la directrice générale et secrétaire-trésorière résumant le contenu du projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement doit être adopté, laquelle séance ne doit pas être tenue avant le 21^{ième} jour après la publication de cet avis public qui mentionne également les sommes annuelles que le projet de règlement prévoit pour le maire et les conseillers;

ATTENDU QUE la directrice générale a fait lecture du présent règlement, conformément à l'article 445 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ANDRÉ PONTBRIAND, APPUYÉ PAR DONALD TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE AYANT EXPRIMÉ UN VOTE FAVORABLE À SON ADOPTION, QUE LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-486 SOIT ADOPTÉ ET QU'IL SOIT STATUÉ COMME SUIVIT:

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement qui porte le titre de **RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-486 ÉTABLISSANT UNE RÉMUNÉRATION POUR LE MAIRE ET LES CONSEILLERS DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-470.**

ARTICLE 2 RÉMUNÉRATION DE BASE

La rémunération annuelle de base pour le maire est fixée à 25 092 \$ et la rémunération annuelle de base pour les conseillers est fixée à 8,364 \$.

ARTICLE 3 RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE

Une rémunération additionnelle pour la présence d'un membre du conseil, incluant le maire, à une séance ordinaire ou extraordinaire d'un comité sectoriel ou plénier créé par résolution du conseil, est fixée à 33,34 \$ par séance. Cette rémunération s'applique aussi lorsqu'un membre d'un comité assiste à une session d'information ou de formation reliée aux activités de son comité et qu'il a été autorisé au préalable à y assister.

De plus, lorsque le substitut du maire doit le remplacer comme représentant de la Municipalité à la MRC ou à la conférence régionale des élus de la Montérégie (CRE), une rémunération additionnelle fixée à 33,34 \$ par séance lui est versée.

ARTICLE 4 RÉMUNÉRATION DU MAIRE SUPPLÉANT

En cas d'absence du maire pour maladie ou vacances, le maire suppléant reçoit une rémunération additionnelle équivalente au tiers de la rémunération de base du maire, au prorata des journées de remplacement.

ARTICLE 5 ALLOCATION DE DÉPENSES

Tout membre du conseil reçoit, en plus de la rémunération de base ou additionnelle fixée en vertu des articles 2, 3 et 4 une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié du montant de cette rémunération.

ARTICLE 6 INDEXATION

Les rémunérations fixées en vertu des articles 2, 3 et 4 et l'allocation de dépenses fixée en vertu de l'article 5 sont indexées à la hausse, le cas échéant, pour chaque exercice financier à compter de 2013.

L'indexation est calculée selon les articles 24.1 à 24.4 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., T-11.001).

ARTICLE 7 RÉTROACTIVITÉ

Le présent règlement rétroagit au 1^{er} janvier 2012.

ARTICLE 8

Le présent règlement abroge le Règlement numéro 2010-470 établissant une nouvelle rémunération pour le maire et les membres du conseil de la municipalité du Canton de Shefford.

ARTICLE 9

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

JEAN-MARC DESROCHERS
Maire

SYLVIE GOUGEON, GMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2012-04-978

EMBAUCHE – SECRÉTAIRE DE DIRECTION

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Robert Ledoux,
APPUYÉ par M. le conseiller André Pontbriand,
ET RÉSOLU à l'unanimité d'accepter l'embauche de
Mme Nancy Meese, et ce, à compter du 10 avril 2012, à titre de
secrétaire de direction, à raison de 35 heures/semaine, salaire établi
selon le contrat de travail signé entre les parties, période probatoire de
six (6) mois. Pour les vacances annuelles, la Municipalité lui reconnaît
trois (3) années de service.

2012-04-979

REPLACEMENT DE CONGÉ DE MATERNITÉ – AGENT DE
BUREAU / URBANISME ET ENVIRONNEMENT

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller André Pontbriand,
APPUYÉ par M. le conseiller Robert Ledoux,
ET RÉSOLU à l'unanimité d'accepter l'embauche de
Mme Natacha Garneau-Tremblay, et ce à compter du 10 avril 2012, à
titre de remplacement / agent de bureau – Urbanisme et
environnement (congé de maternité), à raison de 35 heures/semaine,
salaire établi selon le contrat de travail signé entre les parties, pour une
période de 56 semaines.

2012-04-980

CONSERVATION ESPACE NATURE SHEFFORD (CENS) /
ASSURANCES RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Robert Ledoux,
APPUYÉ par M. le conseiller André Pontbriand,
ET RÉSOLU à l'unanimité de consentir à ajouter au contrat
d'assurance de la Municipalité comme assuré additionnel l'organisme
Conservation Espace Nature Shefford (CENS) à la section
responsabilité civile générale.
Que la charge sera remise à l'organisme à chaque année lors du
renouvellement du contrat d'assurance.

2012-04-981

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE
CONCERNANT LES COMITÉS DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON
DE SHEFFORD

Avis de motion est donné par M. le conseiller André Pontbriand à l'effet
qu'à la séance du 1^{er} mai 2012 à compter de 19 h 30 il y aura adoption
d'un règlement de régie interne concernant les comités de la
municipalité du Canton de Shefford.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son
adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de
motion.

AUTRES SUJETS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT AUTRE SUJETS
- SUJETS PARTICULIERS :

CORRESPONDANCE

2012-04-982

- OFFRE D'ACHAT DE M. GILLES RHEULT– LOT NUMÉRO 4-760-323 (REDEVANCES POUR PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS, RUE PELLETIER)

CONSIDÉRANT les écrits de M. Gilles Rheault datés respectivement du 23 février et 15 mars 2012 dans lesquels le demandeur précise son projet agrandissement;

CONSIDÉRANT que la propriété actuelle de M. Rheault est d'une superficie de 5 574 mètres;

CONSIDÉRANT que son projet d'agrandissement pour un duplex (zone R-3) nécessite un terrain dont la superficie minimale est de 10 000 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que celui-ci offre à la Municipalité le montant de 12 100 \$ pour le terrain (lot 4-760-323) ayant une superficie de 5 062 mètres carrés, lot adjacent à sa propriété situé au 222, ch. Saxby Sud;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Donald Tétreault,
APPUYÉ par M. le conseiller Pierre Martin,
ET RÉSOLU à l'unanimité de refuser l'offre d'achat de M. Gilles Rheault concernant le lot numéro 4-760-323 au montant de 12 100 \$.

Que le conseil accepterait de céder ledit terrain (lot 4-760-323) pour un montant de 15 000 \$.

S'il y a acceptation de la contre offre, que le maire ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les documents nécessaires à la transaction.

2012-04-983

- CAMPAGNE DÉFI CLIMAT 2012 – PROPOSITION DE PARTENARIAT ET/OU INSCRIPTION DE L'ORGANISATION

CONSIDÉRANT la 5^e édition de la campagne Défi Climat, la plus vaste campagne de sensibilisation et de mobilisation à la lutte aux changements climatiques s'adressant à tous les citoyens du Québec par l'entremise de leurs organisations respectives (entreprises privées, organismes publics et parapublics, milieu scolaire, etc.);

CONSIDÉRANT cette courroie de transmission permettant de diffuser les bons coups de notre organisation en lien avec l'environnement et la lutte aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT que des gestes concrets doivent être posés et/ou activités de sensibilisation doivent être implantées de façon à devenir de véritables partenaires, en vertu des catégories, soit :

- « supporteur » : 999 \$ - 500 \$
- « ami » : 4 999 \$ - 1000 \$
- « collaborateur » : 9 999 \$ - 5 000 \$

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Robert Ledoux
APPUYÉ par M. le conseiller André Pontbriand
ET RÉSOLU à l'unanimité de refuser la proposition de partenariat et/ou inscription de la Municipalité à la Campagne Défi Climat 2012.

2012-04-984

- APPUI À LA MRC HAUTE-YAMASKA – OPPOSITION AU TRANSFERT DU TERRITOIRE DE BROMONT EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2012-03-090 de la MRC Haute-Yamaska adoptée le 14 mars 2012;

CONSIDÉRANT le débat à l'effet que le territoire de la ville de Bromont soit desservi en matière de santé et de services sociaux par le CSSS de la Haute-Yamaska;

CONSIDÉRANT le conseil de la MRC de la Haute-Yamaska estime qu'il est toujours dans l'intérêt de l'ensemble de la population de la Haute-Yamaska qu'un tel transfert ne s'opère pas;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller André Pontbriand,
APPUYÉ par M. le conseiller Donald Tétreault,
ET RÉSOLU à l'unanimité d'appuyer la MRC Haute-Yamaska dans son opposition au transfert du territoire de Bromont en matière de santé et de services sociaux.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2012-04-985

CLÔTURE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION de M. le conseiller Robert Ledoux,
APPUYÉE par M. le conseiller Claude Lallier,
IL EST RÉSOLU unanimement de lever la présente séance à 21 h 28.

Mme Sylvie Gougeon, gma
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

M. Jean-Marc Desrochers
Maire